

RESISTANCE AU FEU D'UN ELEMENT DE CONSTRUCTION

Selon l'arrêté du 22 mars 2004 modifié du Ministère de l'Intérieur

PROCES-VERBAL N° 89.28114

et extensions 89/1 à 89/8, 90/9 et 00/10

RECONDUCTION N° 15/5

N/Réf : 26057142 - RA/SL-138

Demandée par : ALDES AERAILIQUE
20 Boulevard Joliot Curie

69694 VENISSIEUX CEDEX

Concernant : Ventilateurs de VMC, références « VEC 240 H, VEC 240 GC, VEC 321 A, VEC 321 B, VEC 321 C, VEC 321 H, VEC 382 A/B, VEC 382 A/C, VEC 382 C, VEC 382 H, VEC 452 B et VEC 452 C »

Durée de validité : Ce procès-verbal délivré le 29 juin 1989
est valable jusqu'au : **4 AVRIL 2019**

Remarque : Sans objet.

Des extensions pourront être délivrées pendant la validité du procès-verbal.

Marne la Vallée le, 28 mai 2015

Le responsable du Pôle
« Résistance au Feu »



Romuald AVENEL